

*Bureau de poste*

que ce n'est pas parfait. Il est certain que plusieurs députés pourront ici venir témoigner de centaines de retards de livraison du courrier, mais ce que je demande à chaque député, c'est de constater que sur, disons, une centaine d'envois par la poste, une, deux ou trois lettres sont livrées en retard; cela ne signifie pas que le service postal est mauvais pour autant, puisque dans 97 autres cas, la lettre est parvenue à destination à temps. Et je pense que cela, il faudrait bien que nos honorables amis de l'opposition le constatent.

Je voudrais d'ailleurs dire, monsieur l'Orateur, que le ministère est en train d'élaborer des normes de service au sujet des envois de troisième et de quatrième classes, et je pense bien qu'il faut reconnaître que le ministère des Postes, en ce qui a trait au courrier de troisième et de quatrième classes, ainsi qu'aux colis, pourrait donner une large place à l'amélioration. Nous sommes actuellement à établir de nouvelles normes, de nouvelles techniques, pour améliorer ce service.

D'ailleurs, la Direction générale de la commercialisation du ministère a mis au point un vaste programme de relations avec notre clientèle, afin de résoudre tous ces problèmes de nature postale qui peuvent créer des difficultés au monde des affaires. Et nous travaillons avec beaucoup de dynamisme et d'acharnement pour trouver des solutions, en collaboration avec les maisons d'affaires qui utilisent largement la poste, pour améliorer ce service.

● (1440)

Il est certain que l'on ne peut pas apporter du jour au lendemain des changements substantiels à toute l'organisation postale qui compte plus de 50,000 employés au Canada, et qui a des ramifications dans toutes les parties, dans tous les villages du pays.

Il est encore plus difficile, bien sûr, d'en apporter lorsqu'on doit maintenir un niveau de service adéquat au jour le jour. J'ai admis bien ouvertement, monsieur l'Orateur, qu'il y a eu des problèmes; il en existe encore, mais je dois ajouter que je suis extrêmement fier de la façon dont la direction et les employés du ministère ont relevé ce défi et travaillent avec acharnement pour régler ces problèmes.

Je voudrais parler brièvement de ce qu'il y a probablement de plus important dans notre programme visant à améliorer le service postal, soit la mécanisation de nos opérations et l'implantation du code postal.

Je pense que tous les Canadiens conviendront que l'implantation du code postal est probablement l'une des plus importantes décisions prises par le ministère des Postes. Je suis convaincu que ce code contribuera largement à améliorer le service postal. Le code a d'ailleurs déjà été implanté dans un très grand nombre de régions du pays. Il est déjà en vigueur au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Ontario et dans une très grande partie du Québec. Il sera mis en application dans la région du Montréal Métropolitain en septembre, dans les provinces de l'Atlantique au début d'octobre et, finalement, en Colombie-Britannique à la fin de l'année, de telle sorte qu'à la fin de l'année 1973, tout le Canada aura été «codifié». Plusieurs personnes nous ont demandé: pourquoi avons-nous besoin d'un code postal? Je pense que le code est l'un des premiers jalons à poser, probablement le plus important, en vue de la réalisation de notre programme de mécanisation.

Le nouveau code est en quelque sorte un nouveau langage que les machines liront, permettant ainsi d'améliorer et d'accélérer le traitement du courrier.

Le volume du courrier s'est accru d'une façon telle au cours des dernières années qu'il nous est maintenant pres-

que impossible de le trier à la main. Le fait que le Canada soit l'un des derniers pays industrialisés à adopter le code postal est de nature à nous aider à avoir un excellent code.

Nous pourrions, bien sûr, bénéficier de l'expérience qui a servi dans d'autres pays—l'Allemagne, les États-Unis, le Japon par exemple—qui ont ce code, et nous pourrions améliorer, justement, le code et le système que ces pays ont mis en application, de telle sorte que non seulement nous aurons un code qui répondra à nos besoins actuels, mais qui pourra aussi répondre à nos besoins jusqu'à la fin de ce siècle.

Nous avons voulu recueillir, en mettant en application ce code postal, l'avis de centaines d'expéditeurs canadiens, les principaux usagers des Postes, pour nous assurer que le code n'allait pas à l'encontre de la bonne marche des affaires au Canada. Ainsi, la plupart des comptes de clients sont répartis logiquement en fonction de la situation géographique. Nous avons donc veillé à introduire ces données dans notre code.

Nous nous sommes également efforcés de maintenir la position relative des chiffres et des lettres, afin de faciliter le traitement par ordinateur et la vérification des listes de diffusion. Quand nous avons conçu notre code, nous avons eu l'impression qu'il satisferait à long terme aux besoins typiquement canadiens.

En combinant ces éléments, nous pouvons obtenir plus de 10 millions de codes. Ceci représente enfin une augmentation au centuple des 100,000 possibilités qu'offre le «ZIP Code» américain. Sur ce point, le système canadien est supérieur au système américain, puisque ce dernier n'a pas la même souplesse que notre code.

Et, justement, le but que nous avons voulu poursuivre en créant ce code canadien était de faciliter le tri mécanique vers les plus petits tronçons de rues résidentielles, vers les boîtes aux lettres à grande capacité, vers les immeubles d'habitations, vers les entreprises commerciales et vers les ministères gouvernementaux.

Nous avons donc ménagé en même temps une large place à la croissance, afin de pouvoir emboîter le pas à l'expansion ahurissante des villes et aux déplacements substantiels de nos populations des campagnes vers les villes.

Monsieur l'Orateur, je peux affirmer que notre programme de mécanisation entre présentement dans sa phase intense de réalisation. L'année dernière, nous avons installé du matériel de tri mécanique à Ottawa; nous procéderons maintenant à l'installation d'un système identique dans 14 autres grands établissements postaux du Canada, de telle sorte que nous pourrions doter toutes les grandes villes du pays d'un équipement moderne pour accélérer d'une façon très nette et très substantielle le tri du courrier, et ce dans le but unique et bien précis d'améliorer la qualité du service des postes.

Dans la motion présentée aujourd'hui, on dit que le système postal a connu une incroyablement détérioration, mais on oublie de dire que le ministère des Postes prend actuellement des mesures extrêmement importantes en vue d'améliorer la qualité du service postal.

Monsieur l'Orateur, dans ce programme de codage, de modification, de modernisation et de mécanisation, il ne faut pas oublier que s'inscrit également un investissement encore plus important dans la construction de nouveaux établissements de traitement du courrier. Les nouvelles techniques et le matériel utilisés pour la manutention, le transport et le tri du courrier exigent des locaux spacieux et modernes. Les nouveaux centres que nous construisons répondent à ces critères. C'est dans ces établissements que